

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Proposition
d'annulation de loyer dans le
cadre de la crise Covid au
Pôle Mécanique de la Clef
des Champs.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/03/22

Date d'affichage :
31/03/22

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 25

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 mars 2022 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alain RACHESBOEUF, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Freddy GRZYZICZAK représenté(e) par Mme Colette BLEROT, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Rose-Marie BUCEK représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Louis GASDON représenté(e) par M. Jean-Marie GONDRY, M. Frédéric MAUDENS représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Depuis 2019, en application de la convention la liant à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, la société CAP OU PAS CAP intervient sur le Pôle Mécanique de la Clef des Champs, en proposant les activités suivantes : paintball, séminaires d'entreprises, manifestations sportives et d'une manière générale toutes les opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Son activité est saisonnière et se pratique d'avril à octobre.

La société CAP OU PAS CAP n'a présenté aucun mouvement commercial sur le circuit durant l'année 2020 ainsi que d'avril à juillet 2021 en raison de la crise sanitaire COVID, des confinements successifs et notamment de l'interdiction de la pratique sportive en groupes.

De par la nature de ses activités ainsi que de la récente création de la société en juin 2019, celle-ci présente donc une fragilité financière.

Pour faire écho aux annonces du Président de la République en date du 16 mars 2020 sollicitant un effort de la part des bailleurs envers les entreprises en difficultés, il est proposé, afin de préserver la pérennité de la société CAP OU PAS CAP :

- d'annuler le loyer dû pour toute l'année 2020, soit un montant de 1 750 € TTC ;
- d'annuler le loyer dû d'avril à juillet 2021, soit un montant de 1 000 € TTC, et de facturer le loyer en 2021 sur une base de 3 mois d'août à octobre 2021 inclus.

Il est proposé au conseil de décider l'abandon de ces recettes, soit 2 750 € TTC au total, traduisant ainsi la volonté d'accompagner l'entreprise au regard de ce contexte inédit.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'annuler le loyer de la société CAP OU PAS CAP selon les modalités décrites ci-dessus pour le montant précité ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes les formalités afférentes.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20220323-56715-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31 mars 2022

Publication : 31 mars 2022

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation